

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires pour L1/L2 : 2 absences autorisées si au moins 18h de cours ou 20% du temps d'enseignement si moins de 18h.

Pour la L3 APA Santé :

La présence à l'ensemble des enseignements (CM,TD, pratique d'APS) est obligatoire (sauf régime dérogatoire établi par contrat pédagogique : salariés, sportifs de haut niveau, etc).

Les étudiants ayant le statut de salarié ou de haut niveau doivent :

o Suivre obligatoirement les BCC « Pratiquer et apprendre à encadrer les APA en toute sécurité ». Ils disposent alors, pour ces BCC exclusivement, de modalités d'assiduité aménagées compte tenu de leurs statuts spécifiques :

Si présence ≥ 75% : bénéficie d'un aménagement avec l'enseignant pour le CC

Si présence < 75% : Noté ABJ et doit passer la seconde chance

o Suivre obligatoirement les UE « Projet tutoré : Découvrir et analyser le milieu professionnel et ses problématiques » et « Stage et accompagnement de stage ».

o Pour les autres enseignements il doit se renseigner auprès des enseignants de la date et/ou des modalités des évaluations.

2. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)	avec un déficit d'un semestre de retard sous condition d'une moyenne minimum au semestre non validé		
Existence d'une note seuil	à certaines UE	10/20 aux UE de l'option santé au S2 (UE1- Option Santé: ATOMES - MOLECULES ET LEURS APPLICATIONS MEDICALES ; UE2- Option Santé: DE LA CELLULE AUX TISSUS) Pour candidater aux filières MMOP-K : seuil défini par le jury. 7/20 à l'UE de stage de L2 (ECUE 13.1) pour la validation de la L2	Option santé, pour candidater aux filières MMOP-K : pas de compensation des UE de l'option santé, aucune UE de l'option santé ne doit être inférieure à 10 Pour la licence APAS la validation des UE ci-dessous est obligatoire (minimum 10/20) : <input type="checkbox"/> « Mobiliser les sciences de la vie au service de l'APA » (L3) <input type="checkbox"/> « Mobiliser les sciences humaines et sociales au service de l'APA » (L3) <input type="checkbox"/> La validation de l'UE « Stage et accompagnement de stage 1 » en L3 est obligatoire (minimum 10/20). <input type="checkbox"/> La soutenance de stage (Mémoire de stage) est conditionnée par la réalisation du stage dans son intégralité et par le dépôt d'un rapport de stage dans les délais fixés par le/la responsable pédagogique Tous les BBC se compensent à l'année sauf pour les BBC à note plancher (10/20)
Règles de compensation (Master)			

Conditions et règles accès à MMOP-K : Accès direct aux filières MMOP-K si moyenne de l'année égale ou supérieure à un seuil haut défini par le jury de la faculté de santé. Accès après des épreuves orales, communes à toutes les LAS disciplinaires, pour les moyennes inférieures à ce seuil haut mais supérieures à un seuil bas. Dans tous les cas, la validation de l'année en session 1 est nécessaire. L'accès aux filières MMOP-K peut se faire après une L1 STAPS LAS validée ou L2 STAPS LAS validée ou L2 STAPS LAS validée (voir conditions spécifiques établies par la faculté de santé).

3. STAGES :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
S2	4	3	40heures au second semestre
S3/S4	6	3	40heures sur la période novembre à avril
S6	6	3	100 heures à partir d'avril (Pour la licence 3 APAS - 308h à partir de mars)

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	non	
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	oui	Renforcement en méthodologie et dans les enseignements scientifiques
Module de préparation à l'insertion professionnelle	oui	ECUE Projet professionnel personnalisé et plus généralement, UE " identifier et se situer dans les champs professionnels et construire son projet personnel de formation.
FC/FA : Aménagements d'études prévus (DUT uniquement)	non	